DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Corée du Sud | Autorisation K-ETA

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et avoir une **validité couvrant les dates du séjour** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation K-ETA soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, sur FOND CLAIR.
- De bonne qualité.

☑ **4 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

1/ Quel est le motif de votre séjour ? (Tourisme, Affaires, Evènement sportif, Exposition, Formation, Autre).

2/ Quelles sont les coordonnées (adresse + code postal et ville + téléphone) de votre 1er hôtel OU logement OU agence de voyage locale réceptive en Corée ?

3/ Etes-vous déjà allé en Corée-du-Sud ? (oui ou non)

4/ Quelle est votre profession ? (fonction actuelle, ou sans-emploi, ou retraité, ou étudiant, ou écolier)

Ces informations nous permettront de demander votre Autorisation K-ETA.

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles au K-ETA :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.

☑ ***Attention :*** L'autorisation K-ETA est destinée à un voyage touristique ou d'affaires non-rémunérées. Pour un séjour d'études, linguistique ou de travail, le visa est obligatoire, à obtenir avant le départ.